

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- **les statuts du demandeur et/ou de l'entreprise**
- **le numéro INSEE (Kbis)**
- **un descriptif du projet**
- **une note d'analyse des incidences du projet sur l'environnement (contribution à la valorisation du domaine public fluvial, activité économique existante, conciliation des usages,....)**
- **une évaluation sommaire du montant de l'investissement**
- **le chiffre d'affaire**

La DDT du Lot, gestionnaire du cours d'eau, se réserve le droit de rejeter les dossiers de candidature incomplets.